# SOMME CHEQUIER COLLEGIEN PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Le Département de la Somme octroie un chéquier d'une valeur de 50 € :

aux collégiens de la Somme,
aux élèves de 4ème et 3ème des maisons familiales et rurales,
aux enfants de 10 à 15 ans des instituts médico-éducatifs et instituts thérapeutique éducatif et pédagogique.

Ce chéquier doit leur permettre d'acheter des livres ou de financer des frais d'inscription à des activités sportives ou culturelles, ou encore se rendre dans les lieux culturels et sportifs.

Il est réparti ainsi :

30 € pour financer les frais d'inscription à une activité sportive
10 € pour financer les frais d'inscription à une activité culturelle ou artistique ou des droits d'entrée dans les établissements culturels de la Somme
10 € pour acheter des livres des disques CD ou vinyles

https://www.somme.fr/services/education-et-jeunesse/aides-et-lieux-daccueil/somme-chequier-collegien/

**Conseil départemental de la Somme**:
43 rue de la République
80026 - Amiens
https://www.somme.fr/